



Conseil de la Ville

Règlement RV-2008-07-33 modifiant le Règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble numéro 238 de l'ex-Ville de Lévis

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

1. **Zones assujetties à la production d'un P.A.E.**

Le chapitre II du Règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble numéro 238 de l'ex-Ville de Lévis est modifié par le remplacement de la zone Hx 45-11 par la zone Hx 45-22.

2. **Dispositions applicables à la zone Hx 45-22**

Ce règlement est modifié par le remplacement de la zone Hx 45-11 par la zone Hx 45-22 partout où elle se trouve dans le titre de la section 6.3 et dans les articles 6.3.1 à 6.3.3.

Adopté le 17 mars 2008

(signé) Danielle Roy Marinelli

(signé) Danielle Bilodeau

Danielle Roy Marinelli, mairesse

Danielle Bilodeau, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 22 AVRIL 2008